

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/11/2019

Dossier complet le :

25/11/2019

N° d'enregistrement :

2019-0364

### 1. Intitulé du projet

Projet immobilier "Petite Rochelle" - Commune de Ducos

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCCV MAGSE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Florent GIBON

RCS / SIRET

8 0 0 2 5 6 6 8 7 0 0 0 1 6

Forme juridique

Société Civile Immobilière

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41	Le projet prévoit 144 places de stationnement

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société SCCV MAGSE envisage la construction de 106 logements sur le territoire de la ville de Ducos au quartier Petite Rochelle.

Le projet d'aménagement sera implanté sur la parcelle AC 521 qui présente une superficie totale de 17 206 m<sup>2</sup>.

Il consiste en la réalisation de 106 logements (16 logements de type T2, 74 logements de type T3 et 16 logements de type T4) répartis sur 9 bâtiments. Il prévoit la mise en œuvre de 2 LCR, un intégré au bâtiment A et l'autre intégré au bâtiment E.

Il intégrera également 144 places de stationnement (dont 11 stationnements réservés aux personnes à mobilité réduite).

Le projet prévoit la mise en œuvre d'un bassin de rétention des eaux pluviales permettant de compenser l'imperméabilisation de la parcelle.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le site "Petite Rochelle" est localisé au sein d'une zone d'habitations. Il s'agit de futurs quartiers destinés essentiellement à de l'habitat.

Le programme d'aménagement prévoit la mise en œuvre de 106 logements.

La surface plancher est de 6 170 m<sup>2</sup>.

Le bassin de rétention sera géré et régulièrement entretenu. Il ne sera en charge qu'en temps de pluie.

Les eaux usées seront collectées au moyen d'un réseau dédié qui sera lui même raccordé au réseau public.

Les logements seront alimentés en eau potable par le réseau public existant.

Les immeubles seront accessibles via la Route du bac (N8) par la Rue des Orangers.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Durant la phase travaux, la zone d'étude sera soumise à la circulation d'engins de chantier (camions, pelles etc.). Les effets sur le milieu seront limités dans le temps (terrassements...) et maîtrisés.

Les travaux seront essentiellement susceptibles d'avoir une incidence ponctuelle sur la qualité des eaux superficielles. Des mesures de protections spécifiques seront mises en place afin d'éviter ou de réduire ces effets.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Durant sa phase d'exploitation, la zone sera occupée par les habitants des 106 logements construits. Elle sera accessible via une voirie et des places de stationnement.

Outre les 106 logements, un bassin de rétention sera installé au niveau du projet correspondant au bassin versant intercepté.

Ce bassins permettra de compenser l'imperméabilisation de la zone en cas de pluie. Ils seront dimensionnés pour la pluie décennale.

Les eaux usées seront renvoyées vers le réseau EU public existant et traitées par la STEP de Pays-Noyé.

Le projet est donc susceptible d'avoir une incidence ponctuelle sur la qualité des eaux superficielles. Des mesures de protections spécifiques seront mises en place afin d'éviter ou de réduire ces effets : système de rétention...

Au final l'impact potentiel du projet sur les eaux superficielles est jugé relativement faible.



**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est concerné par la rubrique 2.1.5.0 des articles L-214-1 et suivants du Code l'Environnement en raison de la surface du bassin versant intercepté (> 1 ha) .

Le projet est donc soumis à Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

Le projet est également soumis au dépôt d'un Permis de Construire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de la parcelle :	17 206 m <sup>2</sup>
Nombre de bâtiments à construire :	9
Surface plancher ;	6 170 m <sup>2</sup>
Nombre d'équivalent-habitants :	318 EH

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parcelle AC 521  
Quartier Petite Rochelle  
97 224 DUCOS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 60° 97' 25" 92 Lat. 14° 58' 13" 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur le territoire de la ville de Ducos.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des travaux, la démolition de la maison existante produira un excédent de déchets (gravats, menuiseries etc). Ils seront évacués vers une décharge agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction des bâtiments nécessitera la réalisation de terrassements pouvant perturber ponctuellement les espèces en place (effets réversibles et limités dans le temps).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN de la ville de Ducos a été approuvé en novembre 2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est concernée par : - Un aléa inondation fort au droit des ravines au nord et au sud et moyen sur le reste de la parcelle, - Un aléa fort pour les séismes (comme toute la Martinique), - Un aléa faible à nul pour les mouvements de terrain, - Une zone à enjeux forts futurs, - Un zonage réglementaire jaune au centre et orange à orange/bleu au nord et au sud.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, les principaux déplacements seront liés à la circulation d'engins de chantier (camions, pelles etc.). Ensuite, seuls les habitants des 106 logements circuleront sur la zone.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, les principaux bruits seront liés à la circulation d'engins de chantier (camions, pelles etc.). A terme, les habitants des 106 logements circuleront sur la zone. Le bruit engendré ne devrait pas modifier notablement l'ambiance sonore du quartier. Les émissions sonores seront conformes à la réglementation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le bassin de rétention sera régulièrement entretenu pour éviter la stagnation des eaux (odeurs) et la création de gîtes favorables à la prolifération de moustiques. Ils ne seront en charge qu'en temps de pluie.</p> <p>Les émissions olfactives seront conformes à la réglementation.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les logements seront éclairés la nuit et de nouveaux candélabres seront installés. Cependant, le quartier étant déjà principalement composé de d'habitations émettant le même type de lumières, l'impact des émissions produites par le projet est donc fortement limité.</p> <p>Les émissions lumineuses seront conformes à la réglementation.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>cf. effluents</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents émis par le projet concernent les eaux usées. En phase exploitation, le projet engendrera 318 EH qui seront renvoyés vers le réseau de collecte des eaux usées public.</p> <p>A terme, les eaux usées seront traitées par la STEP de pays Noyée d'une capacité de 10 000EH.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'occupation des 106 logements implique la production de déchets ménagers par ses habitants.</p> <p>Ceux-ci seront stockés dans des bennes à ordures implantées sur le site et collectées par le réseau de ramassage des ordures ménagères de l'Espace Sud.</p> <p>Aucun déchet dangereux ne sera produit.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'une zone d'habitation. L'accès se fera via la RN 8 puis la Rue des Orangers.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement, le site est occupé par une habitation (maison individuelle). Celle-ci sera détruite dans le cadre du projet. En situation future, le site sera occupé par 106 logements et une zone de parking et de voiries. L'usage du sol ne sera donc pas modifié. La parcelle étant située dans une zone d'habitations (lotissement), le projet n'aura donc pas d'impact sur l'usage global des sols du quartier Petite Rochelle. Le système de rétention viendra compenser l'imperméabilisation de la zone en temps de pluie (pluie décennale).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

En phase chantier, les travaux seront réalisés de préférence en période sèche pour les opérations susceptibles de libérer des MES. La durée des travaux sera réduite au minimum afin de limiter la gêne aux riverains. Des bassins de décantation en phase terrassement seront mis en œuvre pour préserver la qualité de l'eau. Les produits et déchets seront stockés dans une zone dédiée et étanche. L'entretien des camions sera réalisée sur une aire aménagée hors d'eau.

Une surveillance accrue du chantier permettra d'intervenir rapidement en cas de pollution accidentelle.

L'ensemble de ces mesures sera détaillé dans le Dossier de Déclaration qui sera transmis ultérieurement à la Police de l'Eau.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est concerné par aucun zonage de milieu naturel sensible (zone d'habitations). Les eaux usées produites seront collectées par le réseau public et traitées par la STEP de Pays-Noyé. Les eaux pluviales seront également collectées et tamponnées par un bassin de rétention. Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau sera déposé en Préfecture afin de justifier la maîtrise de ces impacts sur le milieu récepteur et les mesures correctrices associées (afin de ne pas dégrader la qualité de la masse d'eau). Il intégrera une étude hydraulique afin de s'assurer que le projet est implanté en dehors de la zone inondable des ravines. Un constat de non boisement a été établi par l'ONF en Mai 2019 (cf. annexes). Au regard des éléments disponibles et des procédures réglementaires à venir (loi sur l'eau, étude hydraulique), la réalisation d'une étude d'impact ne nous semble pas donc pas nécessaire.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Cartographie des zones naturelles sensibles, patrimoine historique et périmètres de protection Annexes 7 à 11 : Extraits cartographiques du PPRN de la ville de Ducos Annexe 12 : Cartographie du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Fort-de-France Annexe 13 : Constat de non boisement

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LE LAMÉRIAN

le 25/11/2019

Signature



## Annexe 2 : Plan de situation

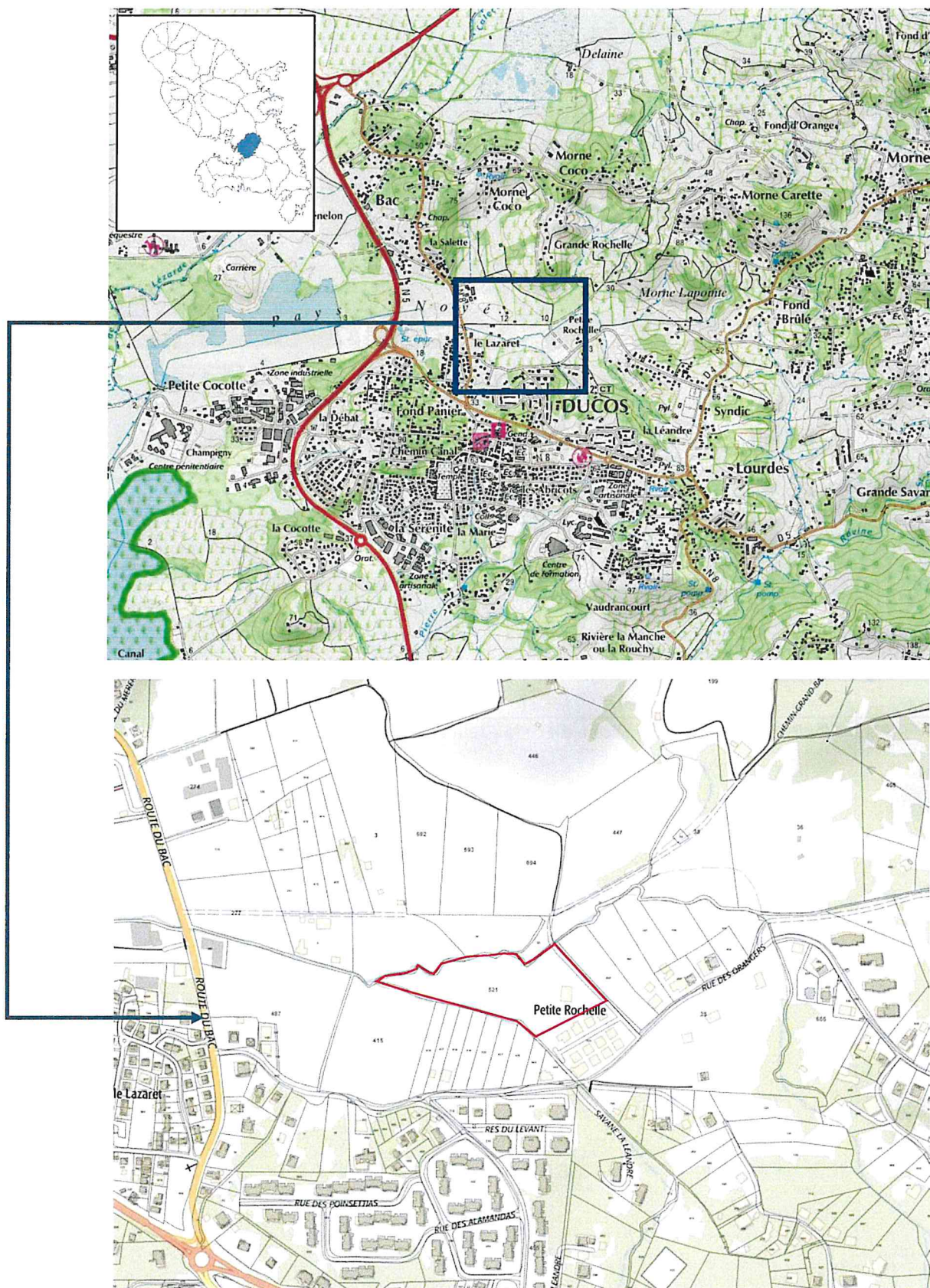


Figure 1 : Localisation générale du site d'étude (Source : Geoportail)



**Annexe 3 : Photographies de la zone d'étude**



**Figure 2 : Photographies de la zone d'étude - Juin 2019 (Source : SUEZ CONSULTING)**





Figure 3 : Localisation des photographies sur orthophotoplan (Source : Geoportail)



**Annexe 4 : Plans du projet**

# PETITE ROCHELLE

29

490

Accès 02

Accès 01

limite de propriété

limite de propriété

limite de propriété

limite de propriété



Plan de masse

ECHELLE  
1/500<sup>ème</sup> format A3

DATE  
Novembre 2019

APS

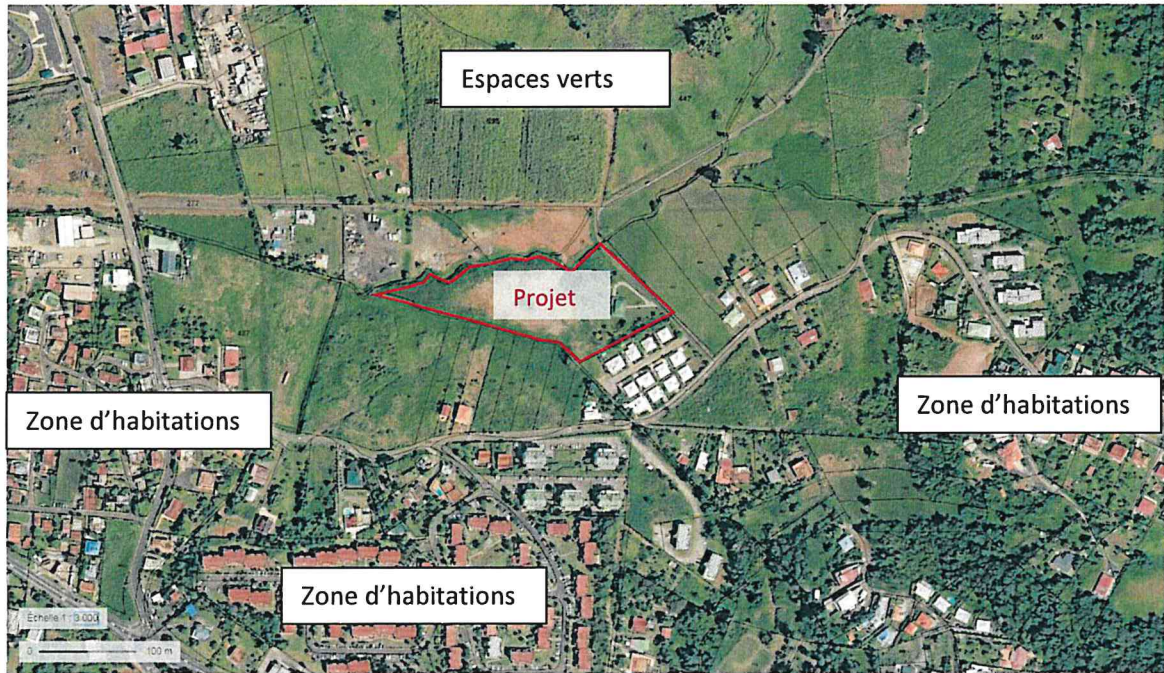
PC02

520



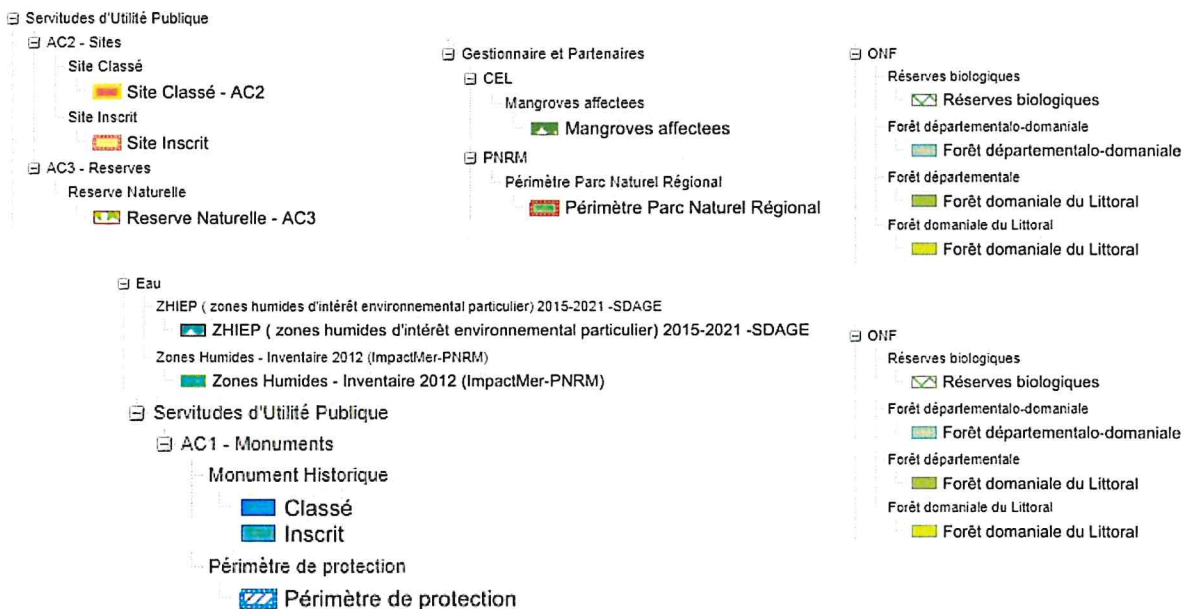
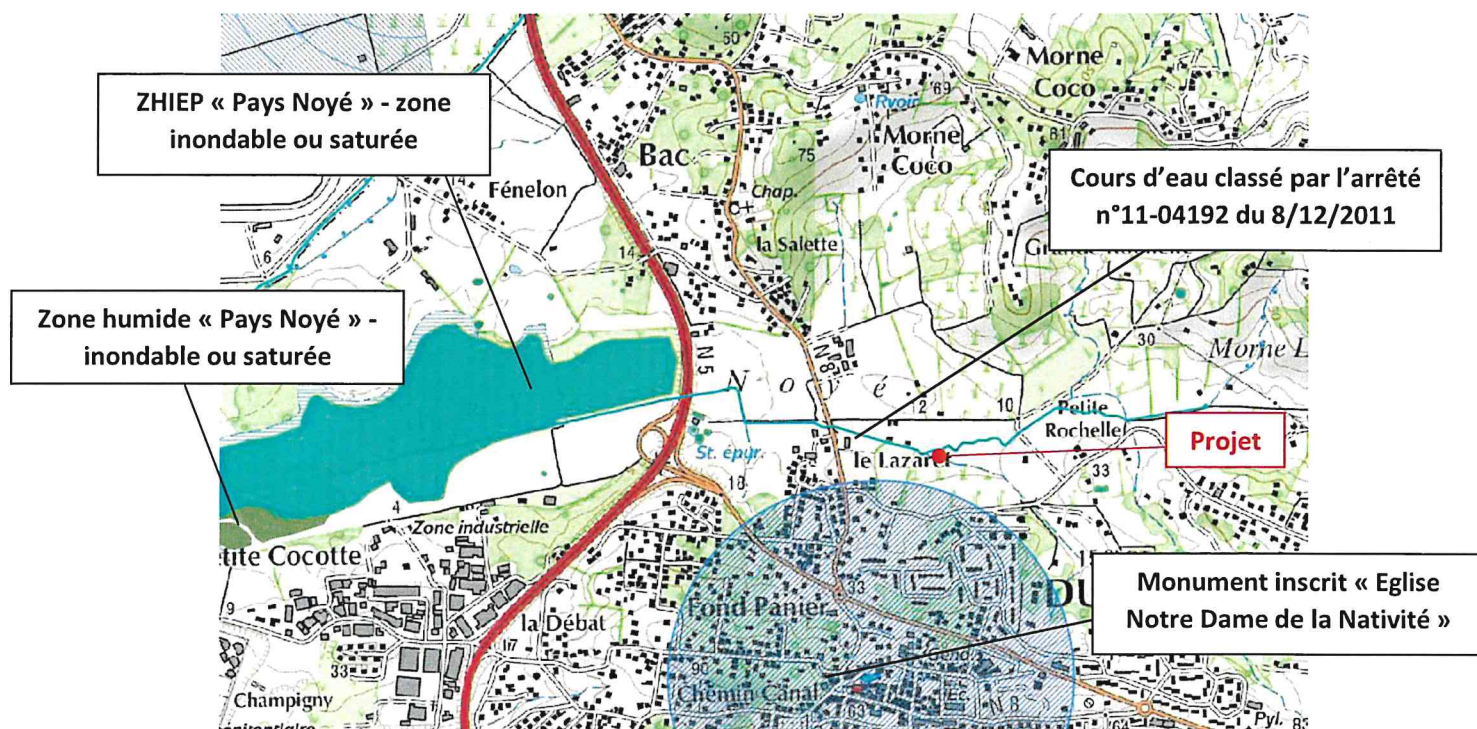


**Annexe 5 : Abords du projet**



**Figure 4 : Vue aérienne du site d'implantation du projet et de ses abords (Source : Geoportail, Novembre 2019)**

**Annexe 6 : Cartographie des zones naturelles sensibles et patrimoine historique**



**Figure 5 : Extrait cartographique des zones naturelles sensibles et patrimoine historique (CARMEN, 2018)**



**Annexes 7 à 11 : Extraits cartographiques du PPRN de la ville de Fort-de-France**

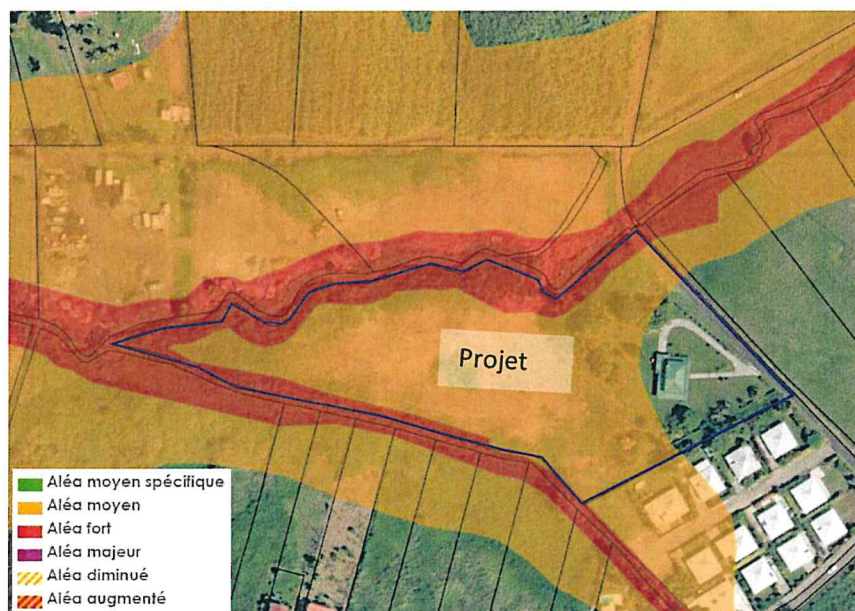


Figure 6 : Extrait cartographique de l'aléa inondation (Source : PPRN Ducos)

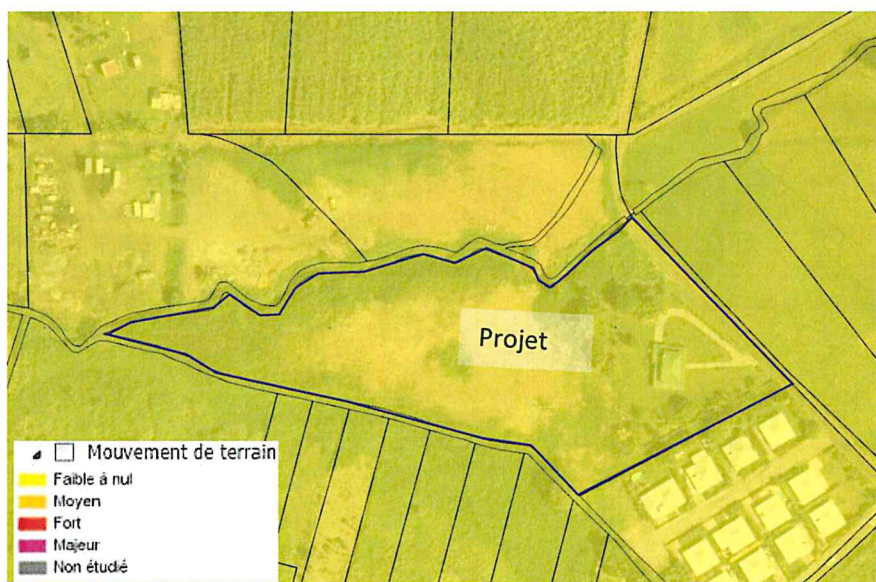


Figure 7 : Extrait cartographique de l'aléa mouvement de terrain (PPRN Ducos)



Figure 8 : Extrait cartographique de l'aléa sisme (PPRN Ducos)

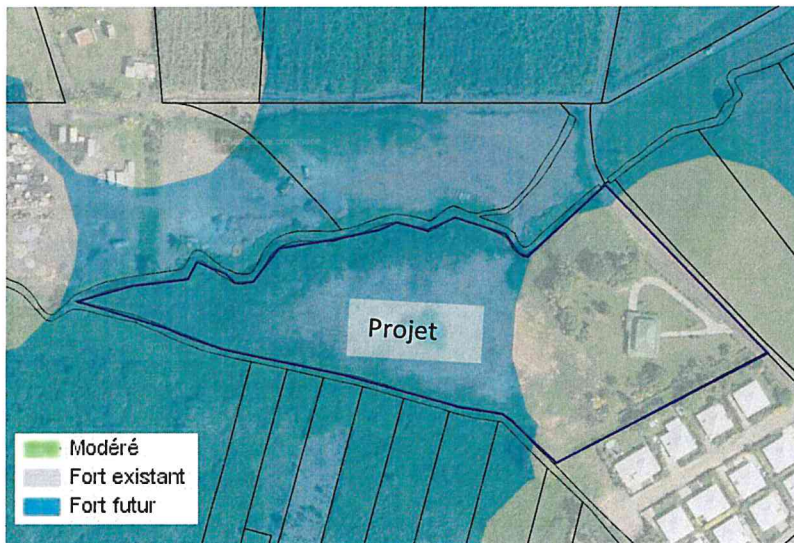


Figure 9 : Extrait cartographique des enjeux (PPRN Ducos)



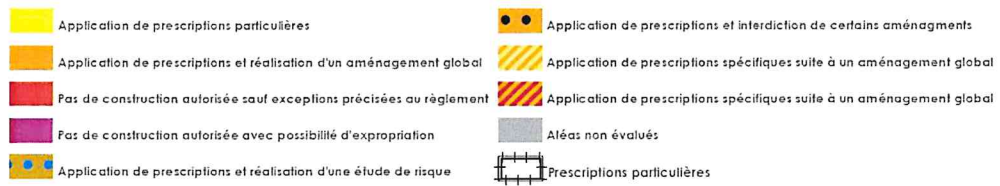
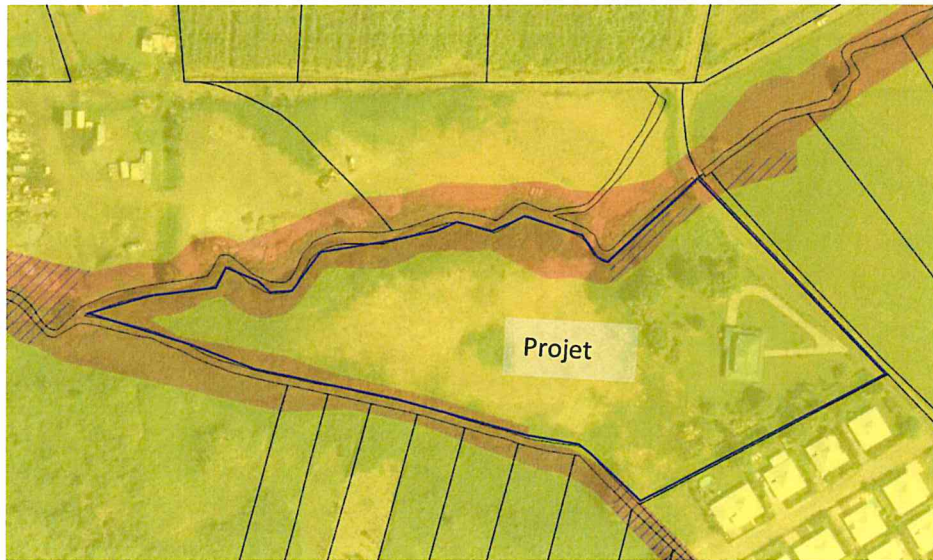


Figure 10 : Extrait cartographique du zonage réglementaire (PPRN Ducos)

**Annexe 12 : Cartographie du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Ducos**

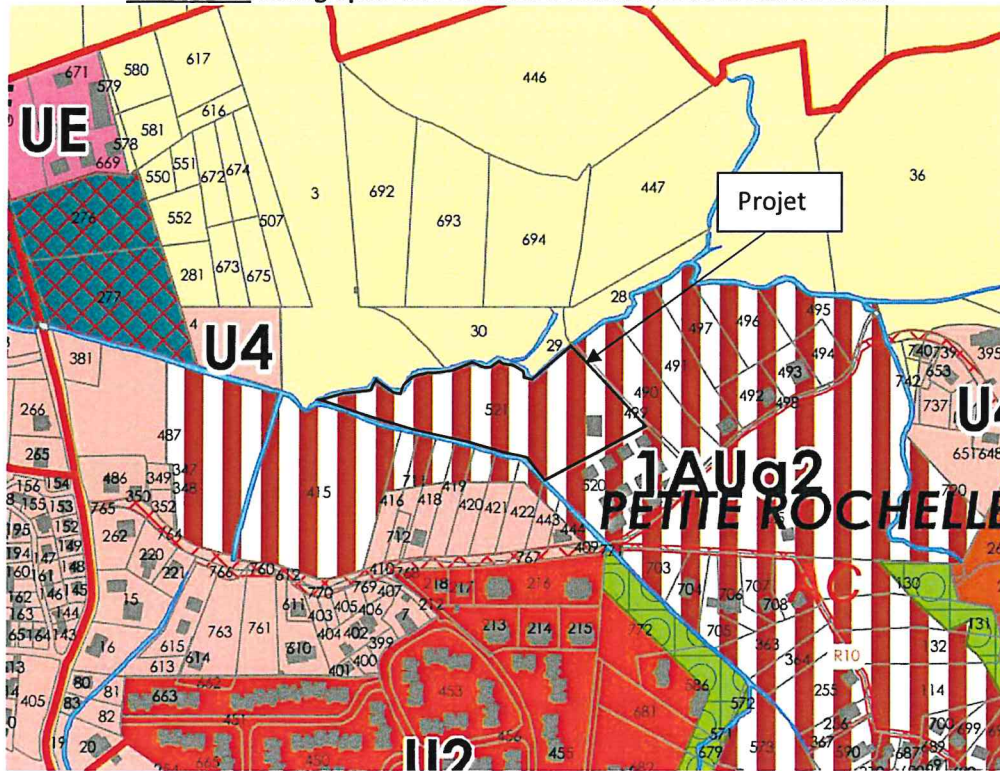


Figure 11 : Extrait du PLU de Ducos (Source : Commune de Ducos)

**Annexe 13 : Constat de non boisement**



DEPARTEMENT DE LA  
MARTINIQUE

Direction de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt  
Service Agriculture et Forêt  
**Office National des Forêts**  
78 route de Moutte. BP. 578  
97 207 FORT DE FRANCE cedex  
Tél: 05 96 60 70 70

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

DEFRICHEMENTS

Constat de non-boisement

VP 64/19

Fort de France, le **09 MAI 2019**

Monsieur,

Suite à l'étude effectuée par nos services, et d'après les documents dont nous disposons, il nous a été donné de constater que la propriété que vous souhaitez acquérir, parcelle cadastrée section AC numéro 521 (partie en jaune sur le plan joint) sise sur la commune de DUCOS au lieu-dit « Petite Rochelle », n'est pas boisée au sens du Code Forestier.

Par conséquent, ce terrain n'entre pas aujourd'hui dans le champ d'application du titre IV du livre III du Code Forestier, et vous n'avez pas à demander l'autorisation de défrichement pour **une utilisation immédiate**.

Il vous appartient de vérifier, notamment auprès de la Commune, que d'autres réglementations ne s'appliquent pas à cette propriété.

Ce Constat de Non Boisement est valable pour une **durée de cinq (5) ans** à compter de la date de la présente lettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

DESTINATAIRE

**SCCV MAGSE**  
Immeuble les Palétuviers  
Voie n°1 ZI La Lézarde  
97232 LE LAMENTIN

Le Directeur Territorial de  
l'Office National des Forêts



0003

AC0447

AC0692

AC0693

AC0694

AC0028

AC0030

AC0029

AC0490

AC0521

AC0499

AC0520

09 MAI 2019

AC0415

AC0711

AC0416

AC0418

AC0419

AC0420

AC0421

AC0422

AC0443

AC0444

AC0712

AC0409

AC0410

AC0219

AC0218

AC0217



AC070

AC0585

AC0213

AC0214

AC0215

**Légende:**



Surface non boisée



Espace Boisé Classé (art. L 113-1 et L 113-2 du Code de l'urbanisme)

**Commentaires**

SCCV MAGSE ; dossier VP n° 64/19

DUCOS Petite Rochelle ; Parcelle AC 521

© IGN / ONF Toute reproduction interdite



Echelle : 1 : 1800

